

Gilles Sixte FELIHO
60, rue Gustave EIFFEL
94000 CRÉTEIL
E-mail : felaho@me.com

Créteil le 6 février 2026

Monsieur le Ministre de la Justice
Garde des Sceaux
01 BP 967 Cotonou
République du Bénin

V/Réf.
0049/MJL/SP-C

Objet : Complément d'information Affaire succession Jean Florentin
FELIHO - Faux actes authentiques et foi publique béninoise

Monsieur le Ministre,

Me Samba SIDIBE, mon avocat français, m'a prié de bien vouloir, en ma qualité d'héritier réservataire de la succession de feu Jean Florentin FELIHO, porter à votre connaissance les "faits précis" réclamés dans votre correspondance du 14 janvier 2026.

J'ai l'honneur de les porter à votre connaissance, y compris un fait nouveau révélé par la lettre du notaire GANGNITO du 19 septembre 2007, versée au Procureur spécial. Ce document met en lumière un conflit d'intérêts triple de l'avocat FADE, acteur central de la procédure ayant produit le jugement potentiellement faux. Ces éléments, au-delà de leur impact sur mes droits légaux, soulèvent des questions sur la fiabilité des actes publics et la confiance dans les institutions judiciaires béninoises ; d'où l'importance de vous les faire connaître.

1. Faits précis demandés - avec identification des auteurs ou signataires

Les pièces versées au dossier (et ci-jointes en annexe) attestent de l'existence de cinq versions officielles incompatibles, dont une révèle un conflit d'intérêts structurel.

“Falsus in uno, falsus in omnibus” : cette règle semble s’appliquer ici avec une troublante exactitude.

Document et date	Allégment principale	Fait matériel contradictoire	Officier public / acteur concerné
Jugement 114/14/3ème CH-EP du 31 octobre 2014	Constate qu'il a été légué à Gilles FELIHO la Parcalle B lot 488 (Gbégamey) qui en a disposé en exécution du testament.	- Parcalle inexiste - Absence d'acte de disposition	Magistrat signataire du jugement : Mme Aubierge Hungbo Kploca
PV de compulsion 19 déc. 2017 (Mairie de Cotonou et IGN)	Même parcelle « inexiste »	Le jugement précité constate des faits matériellement inexacts	PV de compulsion établie par Maître Martin Jean D.C. GOUNADON Huissier de justice
Certificat d'acquit de droit 20 oct. 2016	Date de décès de feu Jean Florentin FELIHO : le 10 juin 2016	Acte de décès : 3 déc. 2010. Il y a 6 ans d'écart entre la date de décès de la même personne sur deux documents officiels béninois	Notaire Félix A. BALLEY, Inspecteur signataire
Certificat d'acquit (idem)	Mandat de G. S. FELIHO au notaire BALLEY	Mandat inexistant. Un notaire se prévaut dans un acte officiel béninois, à l'insu du concerné, d'un mandat inexistant ; d'une personne qui	Notaire BALLEY (fausse déclaration)

		ignorait son existence.	
Lettre de l'ex. notaire GANGNITO 19 sept. 2007	Fait nouveau versé à la CRIET : l'avocat FADE était : ancien mandataire de Gilles Sixte FELIHO (2007) avocat des cohéritiers dans l'instance ayant produit le jugement émetteur de la signification du jugement potentiellement faux en France	Triple conflit d'intérêts non déclaré. Un avocat béninois est tour à tour, mandataire de Gilles FELIHO pour l'adjudication d'une parcelle 923 à Gbégamey, puis avocat de ses cohéritiers contre lui, et émetteur de la signification d'un jugement potentiellement faux.	Avocat FADE, auxiliaire de justice

Ainsi, trois catégories d'officiers publics et auxiliaires de justice - magistrat, avocat, notaire - apparaissent directement impliquées dans la production et/ou l'usage d'actes objectivement contradictoires, sans qu'aucune suite judiciaire n'ait été donnée à ce jour.

2. Mes requêtes, sur la base de ces faits précis et des engagements internationaux du Bénin

Au regard de ces manquements avérés, et conformément aux principes de droit que vous défendez, *"ubi societas, ibi jus"* ; aux engagements internationaux du Bénin, je

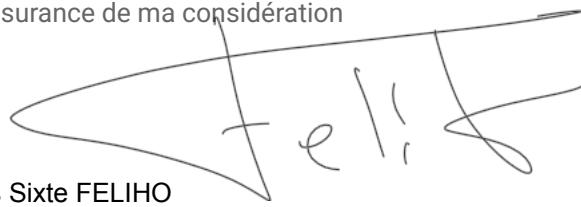
me permet de solliciter respectueusement votre intervention pour la réouverture immédiate de l'enquête préliminaire classée sans suite (PV 0416/2025 du parquet spécial de la CRIET). Cette mesure s'impose, notamment pour préserver la crédibilité de la justice béninoise, seule compétente pour statuer sur ces actes attentatoires à la foi publique.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information, dans l'intérêt de la justice et de l'État de droit.

Veuillez trouver en annexe les copies des actes visés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Gilles Sixte FELIHO

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Gilles Sixte FELIHO". The signature is fluid and cursive, with "Gilles" and "Sixte" on the left, "FELIHO" on the right, and a flourish in the middle.

Auteur du livre : "Blanchiment en liberté"

P.j

1. Jugement potentiellement faux
2. Signification dudit jugement
3. Pv de compulsion
4. Certificat d'acquit de droit
5. Déclaration de décès de feu JF FELIHO
6. Lettre de l'ex. notaire GANGNITO
7. Lettre de demande de réouverture de l'enquête préliminaire Parquet spécial près la CRIET